

VIVRE A LABEAUME

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION VIVRE A LABEAUME LE 21 AOUT 1993

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 18 h 30 par Jacques ALLARD, Président, dans la salle du Foyer Rural de Saint-Alban Auriolles, devant une assistance de 60 personnes.

Jacques ALLARD fait part de la décision du Maire de LABEAUME de ne pas assister à notre Assemblée Générale, ceci à la suite d'un empêchement familial. Il remercie les représentants des associations qui ont répondu à notre invitation et sont présents :

-Raymond POTONNIER, Président de la Frigoule, Club des Aînés Ruraux de LABEAUME ,
-Alain CHALVET, Délégué par l'Association des Riverains de la Baume et de la Drobie,
-Georges DESCOURS, Président de la F.R.A.P.N.A. de l'Ardèche.

Messieurs Gustave BRESSE, Président de l'Association des Anciens Combattants et BARNAUD, Président de l'AIDE, retenus par d'autres obligations, ont fait part de leurs regrets de ne pas être présents.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à Saint-Alban Auriolles le 21 Août 1992 ayant été lu par l'ensemble des participants est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS AU CONSEIL

Jacques ALLARD fait part de la décision de quitter le Bureau de Gilbert LAVAURE qui part aux Etats-Unis pour trois ans et d'André GREGOIRE, parvenu au terme des trois années de mandat auxquelles il s'était engagé et que l'Assemblée applaudit bien amicalement. Tous deux restent membres de l'Association.

Danièle BALLANDIER et Yvette SMITH sont élues aux deux postes vacants. C'est Jacques GREGOIRE qui assurera les fonctions de trésorier qui étaient celles d'André GREGOIRE.

RAPPORT MORAL

Jacques ALLARD souhaite par son rapport donner lieu à de larges échanges avec l'assemblée et répondre surtout aux questions de cette dernière.

Deux numéros d'un **bulletin d'information** ont été publiés au cours de l'exercice et ont rendu compte des principales actions de l'Association. Deux sujets d'intérêt général ont été traités : le P.O.S. et le Permis de Construire. L'assemblée est d'accord pour continuer dans cette voie. Pour les prochains sujets, ceux qui auraient sa préférence sont : l'eau, le bruit et les finances municipales.

Jacques ALLARD rend compte des propositions faites à Monsieur le Maire de LABEAUME de collaborer à l'**organisation des fêtes du jumelage**. A la suite de l'appel lancé le jour de la daube à toutes les bonnes volontés pour la réception des invités, il a écrit à Monsieur le Maire dès le 22 Septembre 92 pour proposer les services de l'association et de ses membres. Il n'a jamais reçu de réponse à cette lettre. L'association a cependant décidé d'offrir à tous nos invités suisses un cadeau (carreau représentant le village monté sur un petit chevalet en bois). Ce cadeau a constitué la

principale dépense de l'exercice. Dans les remerciements officiels, le nom de notre association n'a cependant pas été prononcé par Monsieur le Maire, ceci malgré la demande que lui en avait faite Stéphane FELIX. Ce dernier pose alors la question : "S'agit-il d'une volonté politique de notre Maire de tenir à l'écart notre association bien que celle-ci représente une partie importante de la population ? La suite nous dira en tout cas si Monsieur Charles ISAAC-TOURRE sera le maire de la désunion et de la division du village de LABEAUME". L'assemblée estime que la question est effectivement posée.

A la suite de diverses plaintes de nos adhérents concernant les activités d'une **entreprise de casse automobile** sur le territoire de LABEAUME, nous avons pris contact avec la Mairie qui nous a fait savoir que cette entreprise, étant propriétaire de son terrain, n'avait pas eu besoin d'une autorisation municipale pour s'installer et qu'il appartenait aux voisins subissant d'éventuelles nuisances d'exercer un recours. Nous avons cependant écrit à la D.D.E. pour lui demander si une telle entreprise pouvait s'installer sans avoir aucune autorisation et si ses installations actuelles étaient bien conformes aux normes. La réponse, que nous attendons, sera publiée dans le prochain bulletin d'information.

Alertée, ici aussi, par de nombreux adhérents, émus par la "véritable noria de camions" ayant procédé à l'**enlèvement de sable et de galets dans la rivière**, notre association s'est informée pour savoir si l'administration avait donné l'autorisation nécessaire. D'après les renseignements que nous avons obtenus, cette autorisation avait effectivement été donnée, mais pour une quantité de 500 m³, alors que le métré auquel nous avons procédé donne un prélèvement de 3500 m³. Monsieur Max RENOARD, présent, nous dit que l'autorisation n'était pas de 500 m³. Josette JANDARD lui donne alors lecture de notre lettre du 22 Septembre 1992 à la D.D.A.F., dont la réponse nous indiquera s'il y a eu, ou non, dépassement de la quantité autorisée. La question est alors posée de la personne qui a donné l'ordre des travaux. Faute de réponse à ce sujet, Paul CHEMETOV souligne la manière qu'il qualifie de "féodale" dont de telles décisions sont prises, sans consultation ni même information de personne. La valeur marchande des matériaux prélevés dans la rivière aurait pourtant justifié, selon lui, qu'un appel d'offre fût lancé, des entreprises étant prêtes à payer en plus des travaux gratuitement exécutés par elles.

Notre association suit toujours les grands projets pouvant concerner le village. Jacques ALLARD fait part ainsi de l'état d'avancement du **projet d'autoroute**. Selon un article récent de la Tribune, le Ministère de l'Équipement et des Transports n'aurait pas retenu la suggestion des élus de la Drôme et de l'Ardèche d'une autoroute "Cévenole" qui serait passée sur le territoire du village. Le délestage de l'autoroute actuelle de la vallée du Rhône se ferait par une liaison Vienne-Narbonne passant au nord de Privas. Notre association suit ce dossier.

COMPTE-RENDU FINANCIER

André GREGOIRE a communiqué par écrit à tous les membres de l'Assemblée les comptes de l'exercice. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité et de chaleureux remerciements sont adressés à André GREGOIRE pour sa gestion financière, notamment pour le travail que lui donne chaque année la fabrication des confitures, régal pour nos palais.... et pour les recettes de notre association.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques ALLARD regrette que l'Assemblée ne puisse poser directement ses questions à Monsieur le Maire. Celui-ci sera toutefois informé des travaux de l'assemblée et saisi des principaux points soulevés.

W.C. POINT D'EAU

Le choix de l'emplacement et la qualité de la réalisation sont jugés satisfaisants. Un fléchage indiquant leur existence et leur emplacement pourrait toutefois être utilement mis en place sur les principaux points de fréquentation (Sablas, plage, parking, etc.).

TERRAINS EXPOSES A DES DROITS DE PREEMPTION

La situation des terrains le long de la rivière n'est pas claire pour plusieurs adhérents qui redoutent, s'ils songeaient à vendre, que s'exerce contre cette vente un droit de préemption. Ils font état à ce sujet de certaines rumeurs.

Il est rappelé d'abord que la municipalité a décidé la modification du Plan d'Occupation des Sols actuel. C'est ce dernier cependant qui reste en vigueur aussi longtemps que le nouveau n'aura pas été adopté. Sur la situation de chaque parcelle des renseignements précis et officiels peuvent être obtenus, ainsi que nous l'avons signalé dans notre dernier bulletin d'information, à la Subdivision de l'Équipement de LARGENTIERE, Le Bosquet Tél. 75.39.11.40 (voir notre article sur le Certificat d'Urbanisme et le Permis de Construire).

PROBLEMES DE BRUITS

Nous avons pris contact avec la gendarmerie de RUOMS, qui nous a confirmé que tout particulier subissant des nuisances pour tapage nocturne ou diurne pouvait s'adresser à elle. Il suffit de lui téléphoner et un gendarme viendra sur place. Rappelons que personne n'a le droit de se faire justice soi-même, quels que soient les abus auxquels il est exposé. À cet égard certains incidents de cet été sont tout à fait regrettables.

STATION D'EPURATION

Baucoup de nos adhérents se sont plaints que l'installation ne semble pas fonctionner au mieux cette année. Plusieurs problèmes paraissent devoir être mieux résolus : apport de bactéries, nettoyage du panier, entretien des moteurs. Notre Maire, absent aujourd'hui, aurait pu nous éclairer à ce sujet.

CALADE

Le projet de restauration est au point mort, E.D.F. et les TELECOM n'ayant pas entrepris les travaux pour enterrer les câbles. L'assemblée invite la municipalité à relancer avec vigueur ces deux entreprises pour qu'elles cessent dans les délais les plus rapides de faire ainsi obstacle à cette restauration. Au sujet de cette dernière, elle souhaite d'autre part avoir connaissance des projets actuels : budget, matériaux envisagés, protection contre les ruissellements, parties restaurées et non restaurées, etc.

PARKINGS

Les équipements créés traduisent plus une politique subissant le tourisme qu'une politique de développement harmonieux de LABEAUME. L'assemblée souligne que les habitants du village n'y trouvent pas toujours une place bien qu'ils en soient les payeurs et que les stationnements interdits continuent comme par le passé. Elle pose la question : "Va-t-on continuer à grever ainsi les finances municipales pour des équipements qui n'apportent aucun profit aux Labeaumois ?"

PLAGE

L'espace dégagé attire un nombre croissant de baigneurs ce qui, outre les problèmes de parking, a des conséquences au niveau de la propreté des berges. un container éviterait le dépôt de sacs ou d'objets au pied des poubelles actuelles, pleines dès le début de la journée, et le travail du cantonnier qui passe plusieurs heures à transporter toutes ces ordures jusqu'au cimetière, alors que le camion d'enlèvement passe devant la plage.

RALENTISSEURS

L'assemblée souhaite à nouveau la pose de ralentisseurs sur la route avant et après le croisement de la Théoule. Comme elle le craignait, la signalisation actuelle est sans effet sur de nombreux automobilistes.

EAU

L'eau aurait parfois un fort goût de chlore dans certains secteurs. L'association rappelle que toute réclamation à ce sujet doit être adressée à la C.I.S.E.

Quant au prix de l'eau, il dépend de nombreux facteurs, dont, par exemple, d'investissements décidés par la municipalité. Nous essaierons de faire le point à ce sujet dans notre bulletin d'information. Rappelons toutefois qu'il existe une association qui s'est créée pour lutter contre ces dernières augmentations, il s'agit de l'Association des Consommateurs de la Fontaulière - Mairie - 07380 PONT DE LABEAUME

FOYER MUNICIPAL

La Maison Berliet serait à vendre. L'assemblée exprime le voeu qu'elle soit achetée par la municipalité pour en faire un centre municipal polyvalent. La situation, au centre de la commune, et l'espace disponible offrent de nombreuses possibilités.

CAMPING NON AUTORISE

La question est posée par des adhérents de l'installation d'un petit camping et de mobils-homes dans le vallon situé en face de la grande maison de M. DUPLAN.

Notre association s'en est émue auprès de Monsieur le Maire, qui nous a confirmé que cette installation, contraire aux règlements, s'est faite sans autorisation et donc nous attendons les mesures qu'il compte prendre pour y mettre fin.

PROTECTION DES FALAISES DE LA BAUME

Les études visant à préparer les mesures administratives de protection du paysage des vallées de la Baume et de la Drobie sont en cours. Elles ont le soutien, sans aucune réserve, nous a fait savoir notre Maire, de la municipalité de LABEAUME. Cependant, on a vu apparaître sur la rive droite de la rivière des maisons qui se sont édifiées grâce à des travaux de terrassement entamant la falaise, et ont apporté un dommage irréparable au paysage. La situation compte tenu du P.O.S. sur le territoire concerné et de certains projets en cours, est jugée très alarmante par l'association qui pose la question : "Va-t-on laisser détruire définitivement ce site, qui est notre richesses à tous ?" Elle vote donc à l'unanimité la motion suivante :

MOTION

Considérant que les collectivités locales et les autorités administratives concernées ont en préparation des mesures destinées à protéger le paysage du bassin versant des vallées de la Baume et de la Drobie.

Considérant en même temps que ces mesures deviennent de plus en plus urgentes et même risquent d'arriver trop tard si l'on veut préserver un patrimoine incomparable de dommages définitifs.

Considérant enfin en particulier que la destruction des falaises de la Baume et de leur site est entamée par l'urbanisation en cours en aval du village de LABEAUME.

Les membres de l'association "VIVRE A LABEAUME" réunis en Assemblée Générale le 21 Août 1993 dans le foyer rural de Saint-Alban Auriolles émettent à l'unanimité, conjointement avec Monsieur le Maire de LABEAUME qui nous l'a précisé auparavant, le vœu que l'autorité administrative compétente prenne dans les plus brefs délais une mesure conservatoire suspendant toute construction ou installation sur les falaises des deux rives de la Baume entre le site de Gadret et le pont de la route départementale 208. Ils donnent tout pouvoir à leur Président pour que, dans ce but, il entreprenne dès maintenant les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics.

(Monsieur le Maire, consulté le 25 Août 93, a bien voulu nous autoriser à faire aussi état de son soutien total à cette motion)

PROJET D'UNE "MAISON DE LA GARRIGUE" ET D'UNE ENQUETE SUR LE TOURISME

Notre association va saisir la municipalité de deux projets. Le premier vise à l'établissement de la maquette d'une future Maison de la Garrigue comportant une exposition permanente et un parcours. Les auteurs d'initiatives déjà prises dans ce domaine et les habitants passionnés par le sujet seront, bien entendu, associés à la mise au point de ce projet. Le second concerne la réalisation d'une enquête à faire l'été prochain pour connaître avec précision les touristes résidents ou non, venant à LABEAUME : leur origine, leur apport à l'économie locale, leurs habitudes, leurs motivations, etc. La mise en oeuvre de ces deux projets est subordonnée à l'accord préalable que nous donnera la municipalité

(Dans l'entretien qui a suivi notre assemblée, Monsieur le Maire nous a donné son accord et nous pourrions donc vous donner plus de détails sur l'avancement de ces projets dans notre prochain bulletin d'information)

Avant la clôture de l'assemblée, Alain CHALVET nous donne quelques informations sur l'Association de Riverains dont il est le délégué. Cette association réunit des propriétaires de campings et de terrains situés sur les rives de la Baume et de la Drobie. Elle vise à défendre leurs intérêts et à préserver les rivières d'activités nuisibles à ces dernières.

Plus aucune question n'étant posée, Jacques ALLARD déclare terminée l'Assemblée 1993 et annonce que la prochaine se tiendra le 12 AOÛT 1994. Il invite les participants à prendre le pot de l'amitié et à partager le repas, préparé avec le talent, le dévouement et la bonne humeur qu'on lui connaît, par notre ami Guy JANDARD.

Labeaume, , le 6 Septembre 1993